

# Crématorium : l'enquête publique est ouverte

A partir d'aujourd'hui et jusqu'au 21 mai inclus, chacun peut prendre connaissance du dossier concernant le projet de crématorium sur le site de Camp Laurent et formuler des observations

**L**e dossier est jugé prioritaire par la municipalité. « Le manque de places est insupportable à subir pour les familles dans la peine », souligne la première adjointe au maire Raphaëlle Leguen. Le projet de crématorium, acté sous le mandat d'Arthur Paecht, entre aujourd'hui dans une nouvelle phase administrative. Après les différentes études d'impact et les autorisations administratives qui ont conduit au vote, en conseil municipal, d'une délégation de service public aux pompes funèbres Lévêque, le temps de l'enquête publique est maintenant venu. Celle-ci consiste à soumettre l'ensemble des pièces du dossier à la population et à recueillir ses observations sur un registre d'enquête (lire les renseignements pratiques ci-contre).

## Dans la continuité du cimetière

Chacun va pouvoir se déplacer pour donner un avis, qu'il soit favorable ou défavorable. Le projet s'inscrit dans un plan d'ensemble d'aménagement du cimetière dit « Camp Laurent », situé en entrée de ville, au nord de la commune et au pied de la colline de la Petite Garenne, Le délégataire investira 3,65 millions d'euros dans la réalisation d'un bâtiment en contrebas du nouveau cimetière. « C'est un projet

*réfléchi. On fera en sorte qu'il ne cause pas de nuisances supplémentaires par rapport à ce qui existe déjà, assure la première adjointe. On n'est pas en train d'esquinter un espace naturel remarquable. Le projet va naître dans le périmètre d'une zone d'activité. A priori, on peut supposer que ça ne gênera personne. Le problème des enquêtes publiques, c'est que bien souvent, elles ne recueillent que des avis négatifs car les autres ne se déplacent pas. C'est un peu ce qu'on craint. »*

## Le projet répond à un besoin

Alexandre De Carlo, responsable des pompes funèbres Lévêque expose les mêmes craintes. « Mais le projet en lui-même s'inscrit dans une continuité de service, avec le cimetière. Ce n'est pas quelque chose qui se construit de façon anarchique. On est dans une zone semi-artisanale et semi-industrielle qui présente déjà des nuisances, qui ne seront pas aggravées par le crématorium. Et puis, il y a une augmentation exponentielle de la crémation qu'on ne peut pas ignorer. C'est un élément à prendre en considération. C'est difficile d'en parler parce que ça touche à l'affect. Mais le crématorium de La Seyne est destiné à faciliter la crémation dans la zone entre Cuers et Aubagne, où il y a un besoin. On attend un nombre de crémations de l'ordre



L'architecture, symbolique, a été conçue autour des éléments de vie : la terre, l'eau, le feu.

(Photo D.R.)

de 1200 à 1300 par an. »

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera un rapport d'enquête, formulera un avis favorable ou défavorable et le transmettra au préfet. Si l'avis est favorable, le préfet délivrera une déclaration d'utilité publique du projet. Celui-ci pourra alors entrer dans sa phase de construction. Le bâtiment le plus haut sera construit sur la restanque sud de la parcelle, tandis que le plus bas

sera édifié dans la partie nord. L'architecture a été pensée de manière à cacher l'activité du centre de tri de Véolia. Les toitures des bâtiments seront végétalisées. Les rejets (cendres et fumées) seront peu, voire pas polluants. La politique d'accueil du délégataire sera conforme aux principes du service public.

La mise en service du crématorium est prévue pour l'été 2013.

**C.H.-BLANCHARD**  
cblanchard@nicematin.fr

## En pratique

L'enquête publique est une procédure ouverte à tous, sans restriction. Elle se déroulera au service population, rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 20 quai Saturnin-Fabre dès aujourd'hui et jusqu'au 21 mai inclus, de 8 h à 17 h 30 du lundi au jeudi, et de 8 h à 16 h 30 le vendredi. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations. Le

commissaire-enquêteur recevra aux dates et horaires suivants : aujourd'hui de 8 h 30 à 12 h ; le vendredi 4 mai de 13 h à 16 h 30 et le lundi 21 mai de 13 h à 17 h 30.

Les pièces du dossier avec le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront ensuite adressées par le maire au préfet et au président du tribunal administratif.